



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Date de convocation : 11/05/2026

Date d'affichage : 11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Fanie EVRARD (arrivée au point 47/26), Yann TROTEL, Candice BILLIER, Romain OSVALT (arrivée au point 50/26), Gilles LECLERC, Dominique DARBON

**Etaient Absents :** M. CAILLY Pascal a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Mme CLEMENT Priscille a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Mme Fanie EVRARD (jusqu'au point 46/26)  
M. Romain Osvalt (jusqu'au point 49/26)

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<b><u>OBJET :</u></b>  <b>DEPART DU PSYCHOMOTRICIEN LOCAL ESPACE DES SAULNIERS</b>
En exercice	19	
Présents	17	
Pouvoirs	2	

La Commune a reçu un courrier recommandé de Mr Abitbol – Psychomotricien en date du 10 mars 2026, dans lequel il informe la municipalité mettre fin au bail professionnel concernant le local n°2 situé Espace des Saulniers à compter du 10 septembre 2026.

L'ensemble des élus prend note de cette information. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau locataire pour ce local. A ce titre, Monsieur le Maire informe avoir reçu 2 propositions :

- Une demande de Mr Moignet, kinésithérapeute, déjà installé dans le local annexe et qui souhaiterait agrandir la surface de travail dans le but d'installer une nouvelle praticienne.
- Une demande d'une jeune femme, qui envisage de s'installer comme photographe professionnel.

Monsieur le Maire évoque le manque de praticiens et une liste d'attente importante au sein du cabinet de kinésithérapeutes. Une nouvelle praticienne serait donc la bienvenue sur la commune, mais le cabinet serait trop exigu par rapport au nombre croissant de patients.

Toutefois, il est rappelé qu'à chaque départ de professionnel, la municipalité doit effectuer les modifications sur le totem qui annonce la liste des professionnels présents à l'espace des saulniers ;

ce qui a déjà été fait pour Mr Moignet. La municipalité ne souhaite donc pas prendre en charge une nouvelle fois le coût de cette modification.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de privilégier Mr Moignet, kinésithérapeute, pour la mise à disposition de ce local dès le départ de Mr Abitbol
- Décide que le coût des modifications réglées par la municipalité sur le totem sera refacturé à Mr Moignet

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,  
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260518-61-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026  
Publication : 28/05/2026